



Élevages ovins viande
Centre est

Impact de la flambée des prix des intrants

SUR LES SYSTÈMES OVINS DU CENTRE EST

L'essentiel

La forte hausse du prix des matières premières a débuté en 2021 et s'est confirmée sur l'année 2022. L'équipe INOSYS Réseau d'élevage a évalué l'impact de la flambée des charges sur le coût de production des ateliers ovins viande de la zone centre-est.



MÉTHODE



Face à la volatilité des marchés, les hypothèses de prix ont été basées sur l'indice IPAMPA (Indice des prix d'achat des moyens de production agricole) qui correspond au suivi des charges indicées (biens et services utilisées par les éleveurs dans leur activité agricole). L'année 2015 correspond à la base 100.

Le poste travail non pris en compte dans l'IPAMPA est estimé selon l'évolution du SMIC horaire.

En ce qui concerne les produits, leurs évolutions sont basées sur les retours des opérateurs commerciaux et les aides PAC perçues en 2022.

Ces hypothèses ont permis de calculer l'impact toutes choses égales par ailleurs sur les élevages ovins viande suivis dans le dispositif Inosys Réseau d'Elevage à partir des données de la campagne 2021. Ces impacts sont établis en € par équivalent kg carcasse d'agneau. Ils sont aussi comparés à la rémunération permise par UMO.

Tableaux 1 et 2

Hypothèses : évolution des tarifs entre 2022 et 2021

PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES	ÉVOLUTION 2021/2022
Travail	+ 5,2 %
Fermage	+ 3,55 %
Entretien des bâtiments	+ 5,3 %
Carburants	+ 57,7 %
Entretien du matériel	+ 5,9 %
Frais vétérinaires	+ 4,3 %
Engrais et amendements (juin à mai)	+ 72,3 %
Aliments achetés	+ 23,8 %
PRINCIPAUX POSTES DE PRODUITS	ÉVOLUTION 2021/2022
Agneaux	+ 8 % rustiques + 8 % herbagers
Aides	AO : + 0,8 % Aides découplées : - 1,3 % ICHN : stable Aide Ukraine : effet hausse des prix : + 0,1 €/kgc

LES ATELIERS OVINS VIANDE

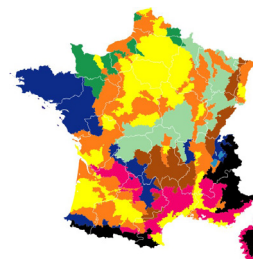
Les ateliers ovins viande du centre-est se décomposent en deux sous familles typologiques :

- **Herbagers de zones de plaine ou herbagère** (17 fermes en 2021) qui correspondent à des niveaux de chargement inférieur à 1,4 UGB/ha SFT dans les zones d'élevage 0 à 4,
- **Herbagers de zone de montagne** (17 fermes en 2021) qui correspondent à des niveaux de chargement inférieurs à 1,4 UGB/ha SFT dans les zones 5 à 7.

En zone herbagère, les surfaces et cheptels sont supérieurs, néanmoins la main-d'œuvre est inférieure à leurs homologues des régions de montagne. Dans ces situations, l'atelier ovin est associé à un atelier bovin viande dans 8 exploitations sur 17, c'est pourquoi le ration UGB_o / UGB_t est de 76 % en moyenne.

RAPPEL

LES DIFFÉRENTES ZONES D'ÉLEVAGE FRANÇAISES



- Zone 0 - Cultures dominantes
- Zone 1 - Polyculture élevage
- Zone 2 - Cultures fourragères dominantes et intensives
- Zones 3 et 4 - Herbagère
- Zone 5 - Pastorale
- Zone 6.0 - Montagnes humides
- Zone 7 - Hautes montagnes

Tableau 3

Caractéristiques des exploitations du réseau centre-est (millésime 2021)

	HERBAGERS ZONES DE PLAINE OU HERBAGÈRES	HERBAGERS ZONES DE MONTAGNE
Nombre de fermes	17	17
Main-d'œuvre totale (UMO)	1,3	1,5
SAU de l'assolement (ha)	128	95
Surface fourragère principale (ha)	115	86
Surface non fourragères (ha)	13	9
Surface pastorale (ha)	0	9
Chargement apparent (UGB/ha SFT)	0,9	0,9
Nombre de brebis viande EMP/UMO	341	372
UGBO/UGBT (%)	76	100
EBE/ PB (%)	34	32
Revenu disponible par UMO (€)	26 697	19 671

Tableau 4

Main-d'œuvre à rémunérer et production de viande de l'atelier ovin

	HERBAGERS ZONES DE PLAINE OU HERBAGÈRES	HERBAGERS ZONES DE MONTAGNE
Nombre de fermes	17	17
Main-d'œuvre à rémunérer atelier OV et céré-intraconsommées	0,9	1,4
Main-d'œuvre exploitant atelier OV et céré-intraconsommées	0,8	1,2
Taux de productivité numérique (%)	134	144
Taux de mise bas (%)	94	105
Taux de mortalité des agneaux (%)	13	16
Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. Kg carcasse/UMO)	10 451	8 959

COÛTS DE PRODUCTION 2021 ET ESTIMÉS 2022

Estimation du coût de production en 2022 :

15,7 €/eqc

en zone herbagère

16,5 €/eqc

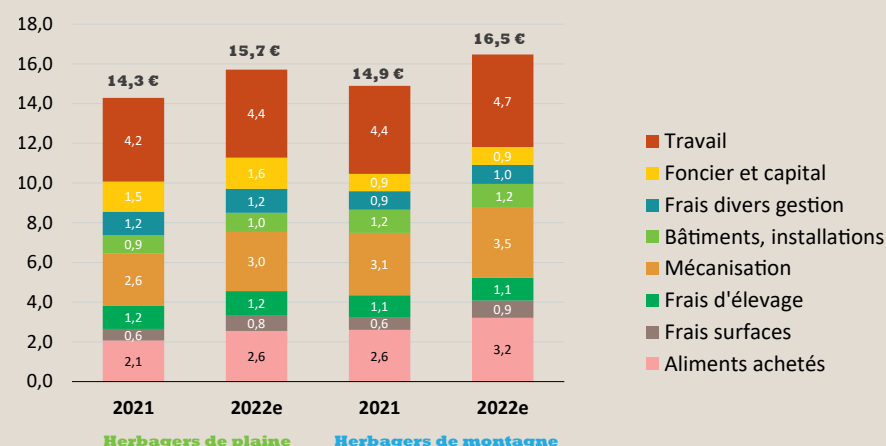
en zone de montagne

Les coûts de production en conjoncture 2021 sont de 14,3 € en zone herbagère et de 14,9 € en zone de montagne. La projection sur 2022 relève les coûts de production à 15,7 € et 16,5 € par équivalent kg carcasse d'agneau soit une augmentation de 10 % et 11 % respectivement. Celle-ci est directement reliée à la hausse de l'indice des prix Ipampa ovin viande qui a explosé en 2022.

Les postes de charges les plus impactés sont l'alimentation achetée, les frais de mécanisation et la rémunération du travail.

Figure 1

Coûts de production moyens 2021 et estimés 2022



COÛTS DE PRODUCTION, PRODUIT ET PRIX DE REVIENT 2022

Estimation du prix de revient de la viande d'agneau en 2022 :

9,8 €/eqc

en zone herbagère

10,8 €/eqc

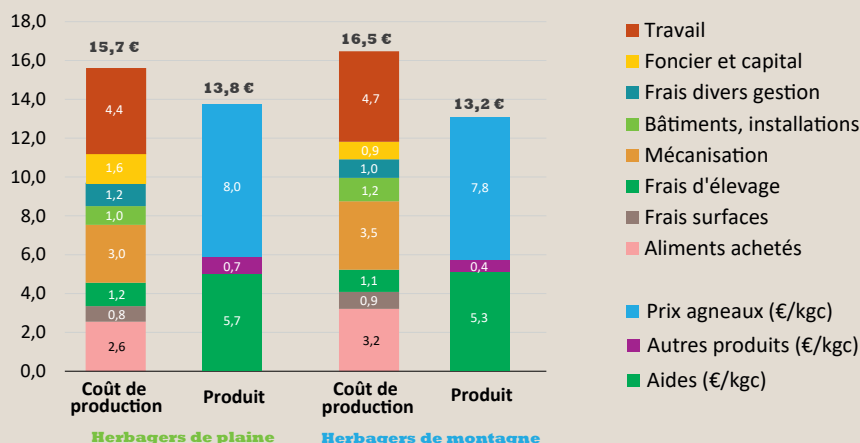
en zone de montagne

La hausse des prix de l'agneau sur l'année 2022 ne couvre pas l'envolée des charges, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Toutes choses égales par ailleurs, la projection du prix de revient de la viande d'agneau devrait être à 9,8 € par équivalent kg carcasse d'agneau en zone herbagère et de 10,8 € en zone de montagne.

Il correspond au prix de vente qui, compte tenu des aides et des produits joints, permet de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (capitaux et main-d'œuvre à hauteur de 2 SMIC).

Figure 2

Coûts de production et produits estimés 2022



Enfin, la rémunération du travail exploitant permise par le produit devrait être en baisse en 2022, ce qui signifie que la part des produits restante est insuffisante pour rémunérer le travail des éleveurs une fois que toutes les autres charges ont été couvertes. En équivalent SMIC par unité de main-d'œuvre exploitant affectée à l'atelier ovin viande, elle diminue de 21 % en zone herbagère et 36 % en zone de montagne par rapport à la situation de la campagne 2021. (Voir tableau 5)

Les exploitations ovines de la zone sont très sensibles à la volatilité du prix des matières premières. Toutefois, l'analyse proposée reste partielle, elle présente des limites en raison de la non-adaptation des postes de charges par les éleveurs. Ni ajustement de volume, ni impasse sur les intrants des cultures, ni saisonnalité de prise de commande n'ont été pris en compte.



Tableau 5

Projection de l'évolution des revenus 2022

	UMO À RÉMUNÉRER ATELIER ET CÉRÉALES INTRA-CONSOMMÉES	PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN- D'ŒUVRE RÉMUNÉRÉE (EQ.KGC/UMO)	ÉVOLUTION EN SMIC/UMO DÉGAGÉS (HORS TRAVAIL)
Herbagers de plaine	0,9	10 451	-21 %
Herbagers de montagne	1,4	8 959	-36 %

Face à cette conjoncture, les éleveurs ont mis en place des adaptations.

Témoignage

Ludovic RAMBAUD, éleveur dans la Loire (83 ha de SAU, 660 brebis)

« Sur mon exploitation tout en herbe de 83 ha, j'éleve 660 brebis, 70 % de race RAVA et 30 % de F1 majoritairement des F1 Rava x Suffolk. Chaque type génétique est conduit séparément : une partie des brebis Rava est menée en race pure et les autres avec des béliers Suffolk.

Les agnelages sont répartis sur 3 périodes : 28 % du 14 juillet à fin août, 35 % sur novembre et décembre, 37 % entre mars et avril. Avec du sang « Rava », les F1 désaisonnent correctement, elles sont mises en lutte avec des béliers Mouton Charollais et Texel.

Pour faire face à la hausse des charges, je joue sur la productivité du troupeau. En moyenne, la productivité numérique est de 1.8 agneau par brebis et par an grâce à une prolificité de 1.84 et également à un bon taux de fertilité (28 % des brebis agnèlent 2 fois dans l'année). Avec une conduite de la reproduction accélérée, 10 % des agnelles et 5 % des brebis sont improductives sur une campagne mais toutes les brebis n'agnèlent pas tous les 8 mois, elles font de temps en temps une pause.

Grâce au logiciel « Ovitel », je détecte les brebis qui restent vides pendant 2 ou 3 luttés consécutives. Sur les luttés d'automne, je suis plus intrinséquant. Je fais également des constats de gestation 45 jours après la fin de la lutte (les luttés durent de 5 à 6 semaines). Après chaque période d'agnelage, je n'hésite pas à réformer les brebis à problèmes (mammite, peu laitière, pas maternelle, boiterie...) pour garder un troupeau en bonne santé. Ainsi, chaque année, je garde environ 110 agnelles pour assurer le renouvellement. »



Témoignages



Pascal MEULÉ,
éleveur dans la Nièvre
(130 brebis, 100 vèlages, 138 ha SAU
dont 116 ha de PP)

Plus de pâturage en hiver et moins de concentrés pour les ovins

« Sur notre exploitation, la conduite des troupeaux ovin et bovin viande permet de limiter la consommation de fourrages et de concentrés. Quand les vaches rentrent en bâtiment, le troupeau ovin reste au pâturage et valorise l'herbe de 51 ha de prairies permanentes, 9 ha de Ray Grass italien nouvellement semées en automne. Il valorise l'herbe sur pied non consommé par les vaches avec des mises bas dès fin octobre. Avec ce système, les brebis hivernent 50 jours par an uniquement pendant la période d'agnelage et consomment donc peu de fourrages stockés (120 kg MS/brebis et par an). Par ailleurs, ce pâturage hivernal réduit les consommations de paille des animaux en bâtiment et donc des achats extérieurs (0,3 kg de paille environ par brebis et par jour). Au niveau des concentrés, 5,4 kg sont distribués par kg carcasse produit en maximisant la conduite à l'herbe. En maîtrisant la pression parasitaire des ovins grâce à la mixité, nous avons réduit les frais d'achat de produits antiparasitaires, c'est toujours une petite économie pour conserver un atelier ovin rentable économiquement.

Avec la diversification, nous avons gagné en souplesse et en résilience face aux aléas conjoncturels. »



Patrick SAUNOIS de l'EARL SAUNOIS,
polyculteur-éleveur en Côte-d'Or
(345 ha de SAU dont 320 ha de cultures, des vignes
et 330 brebis)

« Malgré la flambée du prix des engrais, nous n'avons pas voulu changer nos pratiques de fertilisation azotée pour préserver les rendements. En revanche, nous avons revu notre politique pour les engrais de fond. Nous avons choisi de faire l'impasse sur la potasse et de diminuer le phosphore par deux, voire de le supprimer aussi pour les parcelles ayant eu du fumier. Les frais d'engrais ont quand même été multipliés par 2 l'année dernière malgré ces efforts.

L'autre gros poste dans nos systèmes, c'est le carburant. Pour limiter la hausse des coûts, nous avons supprimé certains travaux très consommateurs de carburant, avec en tête, le broyage de cailloux qui représente habituellement 10 à 20 ha ; mais aussi le broyage des chaumes. Enfin, nous avons limité au maximum le labour.

Au niveau des animaux, nous avons choisi de ne pas acheter de correcteur azoté, couramment distribué au cours de la lactation. Notre foin de luzerne était de qualité l'an dernier, nous avons pu nous autoriser cette économie sans impact majeur sur les lactations. »

Témoignages



Benoît RONZON du Gaec la ferme de Benoit et Murielle, polyculteur-éleveur dans le Rhône (46 ha de SAU et 75 de surfaces pastorales, 335 brebis et légumes plein champ)

« Sur mon exploitation des Monts du Lyonnais, la ferme ne permet pas de nourrir mes 330 brebis F1 Grivette x Île de France. Pour limiter les achats alimentaires, j'ai opté pour une conduite en deux troupes séparées. Le premier lot agnelle en novembre et monte à l'estive de Garnier dans les Monts du Forez de juin à mi-septembre sur une surface estimée à 30 ha. Elles ont des parcs indépendants les uns des autres et peuvent donc être luttées en estive.

Le deuxième lot met bas du 20 mars et pendant 3 semaines. Les brebis et leurs agneaux partent en juin en alpage au col de la Colombière en Haute-Savoie pendant 4 mois sur une surface d'environ 40 ha. Elles rejoignent les brebis de 3 autres éleveurs et sont gardées par un berger.

A la descente, ces 170 brebis pâturent des surfaces additionnelles (cultures intermédiaires semées après des céréales) sur la commune de Corbas pendant 2 mois. Les parcelles sont coupées par des filets et les brebis pâturent sur le même parc pendant une semaine. Elles sont luttées à ce moment-là début novembre.

Que ce soit à Garnier, à la Colombière et à Corbas, les brebis sont mélangées avec les brebis de sa sœur et de son beau-frère. A leur retour à la ferme, elles pâturent pendant 3 semaines sur des parcelles de ray-grass d'un voisin.

L'utilisation des surfaces additionnelles est variable selon les années, mais permet de gagner en autonomie fourragère.

Sur l'exercice 2022, toutes les surfaces hors exploitation représentent environ 40 % des apports annuels alimentaires. Si je devais acheter l'équivalent en fourrages et concentrés, mon coût de production exploserait. »



Steve GINOT, éleveur dans le Territoire de Belfort (750 brebis, 25 caprins)

« La difficulté d'accès au foncier dans le secteur et les sécheresses à répétition, 50 % de la surface de mon exploitation est située en Landes et très exposée aux aléas climatiques, m'ont conduit chaque année où la pousse des couverts le permet d'aller pâture jusqu'à une centaine d'hectare d'interculture dans un périmètre de 40 km autour du siège d'exploitation. Ce type de pâturage permet d'économiser l'achat de fourrage extérieur mais représente une source de travail supplémentaire : surveiller les brebis, déplacer les clôtures et les abreuvoirs tous les jours.

Afin de réduire les coûts sur mon exploitation, je maîtrise mes charges alimentaires en gérant les brebis improductives. En effet, je réalise deux lots d'agnelage chaque année, après la fin de lutte du premier lot, je réalise des constats de gestation, les brebis vides rejoignent la lutte du deuxième lot. Si elles sont encore vides, alors elles sont systématiquement réformées, sauf pour quelques brebis avec de très bons index qui ont le droit à une deuxième ou troisième chance.

Je regarde aussi sur le logiciel de gestion du troupeau, j'identifie les brebis qui n'ont pas une productivité numérique suffisante après leurs deux premières années de mises bas et je les réforme ; de même pour celle qui ont des croissances d'agneaux trop basses.

Le dénombrement sur les constats de gestation n'est pas réalisé, car l'objectif de l'exploitation est d'avoir des brebis à plus de 1,80 de productivité numérique, ce qui me permet d'avoir moins d'allotement à gérer et donc moins de travail.

Le choix des béliers se fait toujours dans l'objectif d'améliorer les valeurs laitières. »

Témoignage

Xavier MADET, éleveur dans l'Allier (125 ha, 430 brebis)

« Depuis quelques années, je pratique le pâturage de colza fourrager pour assurer le flushing des brebis en automne. Derrière une céréale fin juillet, je passe un coup de déchaumeur avec un semoir combiné (dose de semis à 4 à 5 kg/ha). Cette parcelle est ensuite pâturée à l'automne, soit 60 à 80 jours après le semis.

Pour assurer une transition alimentaire progressive, les brebis ont aussi accès à une parcelle avec un peu d'herbe à proximité de celle de colza fourrager. Ce passage ne serait pas nécessaire si l'herbe estivale était suffisamment verte, mais ce n'est pas toujours le cas. Au départ, elles pâturent les deux parcelles, puis se tournent progressivement vers le colza fourrager qui est suffisamment appétent.

Cette pratique me permet d'optimiser les surfaces dédiées aux céréales, en évitant de laisser la parcelle 3 à 4 mois sans usage. C'est surtout une ressource à pâturer de bonne valeur alimentaire pour économiser du concentré à distribuer au pré. Le colza fourrager, c'est aussi la meilleure plante pour réaliser un flushing et ainsi gagner en prolificité sans prendre de risque financier. »



Rédaction :

Philippe ALLAIX - Chambre d'agriculture de la Loire - philippe.allaix@loire.chambagri.fr - Tél : 06 30 17 98 66
Aurore GERARD - Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr - Tél. : 06 87 85 06 99
Lucille GUYARD - Chambre d'agriculture de l'Allier - lguyard@allier.chambagri.fr - Tél : 06 47 91 06 81
Lucie LEGROUX - Chambre d'agriculture de Haute-Saône - lucie.legroux@haute-saone.chambagri.fr - Tél : 07 86 35 49 35
Marie MIQUEL - Institut de l'Élevage - marie.miquel@idele.fr - Tél. : 06 74 35 43 37
Christophe RAINON - Chambre d'agriculture de la Nièvre - christophe.rainon@nievre.chambagri.fr - Tél. : 06 72 39 76 43
Gaïane SEYCHAL - Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - g.seychal@puy-de-dome.chambagri.fr - Tél : 07 88 86 96 69
Laurent SOLAS - Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire - lsolas@sl.chambagri.fr - Tél. : 06 87 73 81 87
Fabrice VASSORT - Chambre d'agriculture de la Haute-Loire - fvassort@haute-loire.chambagri.fr - Tél : 06 85 25 74 30

Mise en page : Katia Brulat (IDELE - Institut de l'Élevage).
Crédits photos : Chambres d'agriculture, Pâtre, Institut de l'Élevage

Septembre 2023 - Référence idele : 00 23 301 096

Pour en savoir plus : www.inosys-reseaux-elevage.fr